



Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je remercie tous les votants pour cette nouvelle élection du CROPP Normandie qui maintient l'ancienne équipe à son devoir : protéger notre profession en améliorant son fonctionnement, sa visibilité.

Par ailleurs, votants et non votants vous pouvez envoyer au CROPP Normandie, vos besoins, vos désirs, vos griefs afin que nous en prenions note pour améliorer notre direction, nos choix. Cela remontera au bureau et à l'équipe du CROPP que je remercie une fois de plus pour son efficacité et son aide.

Continuons à travailler pour la profession et profitons de nos vacances dans un contexte sanitaire plus serein. Prenez soin de vous, le CROPP Normandie et moi-même sommes à votre entière disposition.

Veuillez croire mes chers consœurs et confrères en mes sentiments les plus dévoués.

M. Henri DEBRAY
Le président du CROPP Normandie

1 Éditorial

2 Élections des conseillers régionaux / La composition de votre CROPP

3 Élections des juridictions ordinaires. Renouvellement partiel des chambres disciplinaires de première instance

4 Agenda / Congés d'été / prestation de serment / Budget prévisionnel 2022



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
NORMANDIE

sis 32, rue du Grand Pont
76000 ROUEN
Tél. 02 35 15 49 37
contact@normandie.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi au vendredi

9h > 13h / 14h > 17h

Pas de permanence téléphonique
le mercredi

Éditeur : CROPP Normandie
Directeur de publication :
Henri DEBRAY (président)
Rédacteurs : M^{me} Liberty AUGIER,
M^{me} Frédérique BIGOT,
M^{me} Aurore BOGEMANS,
M. Henri DEBRAY,
M. Olivier HANAK, M. Vincent
JARRY, M^{me} Marie-Laurence
LACOUR-SAYARET
et M. Yves PERLY.
Secrétaire de rédaction :
Thibault CHOQUART
Dépôt légal : Juillet 2021
Tirage : 596 exemplaires
ISSN 1969-4385

Élections des conseillers régionaux

Noms & Prénoms, date de naissance et adresses des candidats présentés par binôme (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix obtenues par binôme
M ^{me} Marie-Laurence LACOUR-SAYARET (05/02/1977) 64, rue Hannès Montairy 76620 LE HAVRE	62
M. Yves PERLY (05/10/1958) 3bis, rue Pierre Semard 50400 GRANVILLE	
M ^{me} BIGOT Frédérique (26/08/1966) 3, avenue Andry 14150 OUISTREHAM	58
M. DEBRAY Henri (07/02/1956) 5 Ter, rue de la Halle 50190 PERIERS	

La composition de votre CROPP

Le bureau régional



M. Henri DEBRAY,
Président

Liberty AUGIER
Titulaire



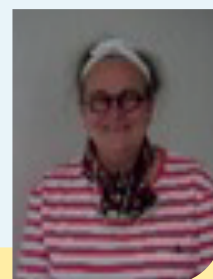
M^{me} Marie-Laurence
LACOUR-SAYARET,
Vice-Présidente

Olivier HANAK
Titulaire



M^{me} Aurore
BOGEMANS,
Secrétaire générale

Yves PERLY
Titulaire



M^{me} Frédérique
BIGOT,
Trésorière

Vincent JARRY
Titulaire

Les différentes commissions

FORMATION RESTREINTE

M. Yves PERLY **Président**
M^{me} Marie-Laurence LACOUR-SAYARET
M. Vincent JARRY,
M^{me} Frédérique BIGOT
M^{me} Liberty AUGIER

COMMISSION MIXTE DE CONCILIATION

M. Yves PERLY **Titulaire**
M^{me} Aurore BOGEMANS **Titulaire**
M. Henri DEBRAY **Suppléant**
M. Olivier HANAK **Suppléant**

COMMISSION DE CONCILIATION

M. Olivier HANAK **Rapporteur**
M^{me} Marie-Laurence LACOUR-SAYARET
M. Yves PERLY
M^{me} Frédérique BIGOT

COMMISSION DE DÉROGATION

M^{me} Marie-Laurence
LACOUR-SAYARET **Rapporteuse**
M. Henri DEBRAY
M^{me} Aurore BOGEMANS
M. Vincent JARRY

COMMISSION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

M^{me} Liberty AUGIER **Rapporteuse**
M^{me} Marie-Laurence LACOUR-SAYARET
M^{me} Aurore BOGEMANS.

Élections des juridictions ordinales

Renouvellement partiel des chambres disciplinaires de première instance (CDPI)

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2021 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement partiel de leurs membres.

Le 10 septembre 2021, les membres des Conseils régionaux et interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI.

Composition de la Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance

Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance comprenant, outre son président, **deux collèges** :

- **Le premier Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi ses membres** pour trois ans ;
- **Le deuxième Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre** dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Six postes sont à pouvoir à la CDPI du CROPP Normandie :

- 2 Assesseurs titulaires et 2 suppléants pour le 1^{er} Collège pour un mandat allant jusqu'en 2024,
- 1 Assesseur titulaire et 1 suppléant pour le 2^{ème} Collège pour un mandat allant jusqu'en 2027.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres **doivent être inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils ne **doivent pas avoir atteint l'âge de 71 ans** à la date de clôture de réception des déclarations de candidature. Ils ne **doivent pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive. Ils doivent **être praticiens de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre**.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance **sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale**.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du CROPP Normandie, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le mardi 10 août 2021 – 16 heures**.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

L'acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseurs dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

> Un modèle de déclaration de candidature à une CDPI est disponible auprès du CROPP et sur le site internet de l'Ordre

Les modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie, adressée avec le matériel de vote aux conseillers régionaux ou interrégionaux concernés.

Le vote n'a pas lieu par voie électronique mais a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du Conseil régional ou interrégional.

Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 10 septembre 2021 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Date limite de dépôt des candidatures le 10 août 2021 – 16 heures

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

CROPP Normandie

32 rue Grand Pont - 76000 ROUEN

Téléphone : 02 35 15 49 37 - Mail : contact@normandie.cropp.fr

Permanences téléphoniques :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi - 9h>13h et 14h>17h

AGENDA

05/07/21

Réunion de conseil extraordinaire

10/09/21

Réunion de conseil n°4

11/10/21

Réunion de bureau n°3

15/11/21

Réunion de bureau n°4

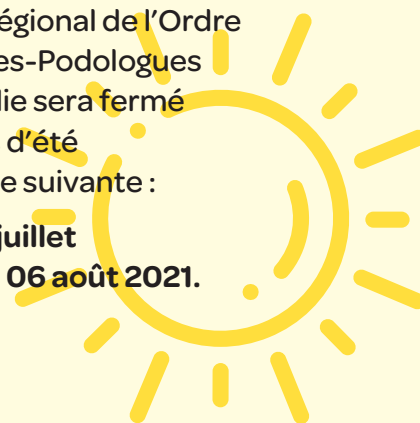
06/12/21

Réunion de conseil extraordinaire

CONGÉS D'ÉTÉ

Le Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues de Normandie sera fermé pour congés d'été sur la période suivante :

Du lundi 26 juillet au vendredi 06 août 2021.



PRESTATION DE SERMENT

La prestation de serment pour les jeunes diplômés aura lieu le **vendredi 10 septembre 2021.**

CROPP Normandie budget prévisionnel 2022

CCROPP BUDGET PRÉVISIONNEL 2022	RÉEL 20	BUDGET 22
SUBVENTIONS REÇUES	96 753	96 800
QUOTITÉS		
FACTURATION ONPP - CROPP	402	
PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES	15	20
TOTAL ENCAISSEMENTS	97 169	96 820
ACHATS ONPP - CROPP	34	30
ÉLECTRICITÉ ET GAZ	305	350
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETITS & ÉQUIPEMENTS	34	400
FOURNITURES DE BUREAU	217	300
LOCATIONS IMMOBILIÈRES + CHARGES LOCATIVES	11142	11600
LOCATIONS DIVERSES		
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS		
MAINTENANCE + DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS		
INDEMNITÉS ÉLUS	7062	10000
RÉMUNÉRATIONS INTERMÉDIAIRES HONORAIRES		
PERSONNELS DÉTACHÉS PAR L'ONPP	48173	50000
PUBLICATIONS		
DIVERS	288	
DÉPLACEMENTS SNCF + VOITURE PÉAGE HÔT	2939	5000
MISSIONS RÉCEPTIONS RESTAURANTS	304	600
FRAIS POSTAUX	339	450
TÉLÉPHONIE	386	400
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	71223	79130
TAXES FONCIÈRES, HABITATION, ORDURES MÉNAGÈRES	2280	2300
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	2280	2300
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	60	
TOTAL PROVISIONS	60	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1709	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	590	
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2	6
TOTAL EXCEPTIONNEL	-1122	-6
RESULTAT	22485	15384